



Rapport d'activités 2022 Programmation 2023

Version validée par le bureau de la Commission Locale de l'Eau
le 12 décembre 2022

à présenter à la Commission Locale de l'Eau le XXX 2023

Cellule technique du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo
e.kolodziejczyk@guingamp-paimpol.bzh – 0296402382



Guingamp-Paimpol Agglomération, structure porteuse du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo
11 rue de la Trinité, 22200 GUINGAMP
Tél : 02.96.13.59.59
contact@guingamp-paimpol.bzh

Table des matières

1. Historique du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo (ATG)	3
2. Commission Locale de l'Eau et autres instances de travail	3
3. La structure porteuse du SAGE et les moyens humains.....	4
4. Le territoire du SAGE	5
5. Les masses d'eau du SAGE	7
6. Bilan d'activités 2022.....	9
6.1. Réunions de la Commission Locale de l'Eau en 2022	9
6.2. Réunions du bureau de la Commission Locale de l'Eau en 2022	9
6.3. Groupes de Travail réunis en 2022	10
6.4. Autres travaux.....	12
6.5. Communication.....	19
6.6. Site Internet	21
7. Programmation 2023	22
8. Budget Prévisionnel 2023	25
ANNEXE 1.....	26
ANNEXE 2.....	27

1. HISTORIQUE DU SAGE ARGOAT-TREGOR-GOËLO (ATG)

Les premières réflexions sur le SAGE ont été initiées dès 2004, sur les bassins versants du Trieux, du Leff, du Jaudy-Guindy-Bizien, du Léguer et de la Lieue de Grève. De ces réflexions, est née la volonté de mettre en œuvre deux SAGE sur ce territoire. Les acteurs des bassins versants du Léguer et de la Lieue de Grève se sont associés en créant le SAGE « Baie de Lannion ».

Le Préfet des Côtes d'Armor a engagé début septembre 2007 une consultation des collectivités de l'ensemble du territoire des bassins versants du secteur Leff-Trieux et Jaudy-Guindy-Bizien dans l'optique de l'élaboration d'un SAGE commun.

Les étapes préliminaires à l'élaboration du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo ont débuté en 2008. Le périmètre du SAGE a été fixé par arrêté préfectoral le 21 mai 2008.

L'année 2009 a permis l'installation des instances juridiques et décisionnelles du SAGE : CLE, bureau de la CLE, (arrêté préfectoral le 31 juillet 2009 modifié le 13 décembre 2013 et le 20 juin 2014 suite aux élections municipales). La CLE a été entièrement renouvelée en 2015 et a fait l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral en date du 12 août 2015. Elle a été partiellement renouvelée en 2020, suite aux élections locales (renouvellement du collège des « élus »), et en 2021, à échéance du mandat du collège des « usagers » (renouvellement du collège des « usagers »).

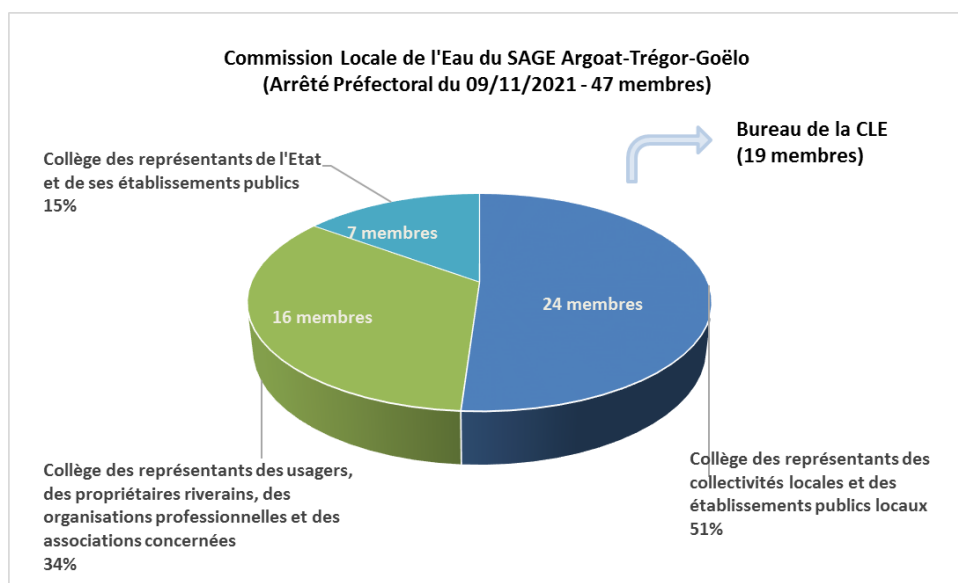
2. COMMISSION LOCALE DE L'EAU ET AUTRES INSTANCES DE TRAVAIL

• La Commission Locale de l'Eau et son Bureau

La CLE a fait l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral en date du 9 novembre 2021, afin de prendre en compte les évolutions sur le territoire (dissolution du Syndicat du Trégor, transfert de portage du SAGE du PETR du Pays de Guingamp vers Guingamp-Paimpol Agglomération) amenant des modifications nécessaires dans la composition de la CLE.

A ce jour, la CLE compte 47 membres répartis dans les trois collèges :

- Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : 24 membres,
- Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations : 16 membres,
- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : 7 membres.



Suite aux élections régionales et départementales en juin 2021, et à échéance du mandat réglementaire de 6 ans des représentants du collège des « usagers », **la Commission Locale de l'Eau a été réinstallée le 29 novembre 2021** : renouvellement partiel du collège des « élus » et renouvellement complet du collège des « usagers ».

Lors de cette installation, Jean-Pierre GIUNTINI a été élu Président de la Commission Locale de l'Eau, Eric LE CREURER et Florence LE SAINT ont été ré-élus Vice-Président-es. Enfin, suite aux élections à Lannion-Trégor Communauté organisées en septembre 2022, après la démission du Président, un représentant de Lannion-Trégor Communauté au sein de la CLE a été modifié.

Le bureau de la CLE, composé de 19 membres (depuis mars 2017) issus des trois collèges, **a été recomposé (collèges des « élus » et des « usagers ») lors de la réunion de la CLE du 29 novembre 2021.** Le bureau de la CLE se réunit régulièrement pour faire le point sur l'état d'avancement du SAGE, et pour préparer les réunions de la CLE.

Le renouvellement complet du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux en 2020 a donné lieu à la désignation de nouveaux élus référents sur les différents enjeux du SAGE, validée par le bureau de la CLE réuni le 24 mars 2021, et complétée en CLE le 29 novembre 2021.

- **Les Groupes de travail et comité de suivi**

3 Groupes de Travail se réunissent régulièrement :

- Le Groupe de Travail « Zones humides et cours d'eau », présidé par Jean-Pierre GIUNTINI jusqu'en mars 2021, puis par Dominique PRIGENT : il donne régulièrement des avis sur des dossiers techniques afférents aux thématiques « zones humides » et « cours d'eau » (modifications de l'inventaire, projets susceptibles d'impacter une zone humide...) ;
- Le Groupe de Travail « Assainissement », présidé par Yannick LE BARS : il suit la mise en œuvre des dispositions en lien avec l'assainissement collectif et non collectif, et examine les productions dans le cadre du Tableau de Bord du SAGE ;
- Le Groupe de Travail « ressource en eau », présidé par Yannick LE BARS : il a été le lieu d'échanges et de travail collaboratif sur trois projets expérimentaux de retenues collinaires à Paimpol, Plouha et Pleumeur-Gautier, il a également été un lieu d'échanges pour les premières réflexions sur l'étude « ressources – besoins » sur le périmètre du SAGE.

D'autres Groupes de Travail peuvent éventuellement être constitués, selon les enjeux. Par exemple, un Groupe de Travail dédié à la suppression des rejets de serre a été organisé en mai 2022, présidé par Yannick LE BARS en tant qu' élu référent Qualité des eaux.

Le comité de suivi « continuité écologique », présidé par Jean-Pierre GIUNTINI, se réunit annuellement pour examiner l'avancement des diagnostics et travaux sur les ouvrages du territoire, en particulier les ouvrages prioritaires.

- **La cellule d'animation**

La cellule d'animation est chargée de la coordination avec les programmes de bassins versants (coordonnateur du SAGE, chargée de mission au SAGE, responsables des contrats de BV, MISEN, financeurs, structure porteuse du SAGE).

3. LA STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE ET LES MOYENS HUMAINS

Les Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo (missions du Pays du Trégor-Goëlo à présent portées par LTC), au travers de la "Charte de l'environnement pour un développement durable" signée en 2007, et compte-tenu de leur territoire respectif, sont apparus comme les organismes légitimes pour porter le projet de SAGE. Le Pays de Guingamp a été désigné comme structure porteuse. A l'origine constitué en GIP, le Pays a évolué en 2011 sous la

forme d'un syndicat mixte de développement, puis en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR, Arrêté Préfectoral en date du 27 novembre 2014).

Dans le cadre du transfert progressif des missions du PETR du Pays de Guingamp vers Guingamp-Paimpol Agglomération, démarré en 2018, et après échanges en Commission Locale de l'Eau le 25 novembre 2020 et en bureau de la CLE le 9 décembre 2020, les instances décisionnelles du PETR et de l'EPCI ont délibéré (respectivement le 10 décembre 2020 et le 20 février 2021) sur le transfert du portage du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, en validant le nouveau portage du SAGE par Guingamp-Paimpol Agglomération à compter du 1^{er} mars 2021. Le transfert de la mission s'est accompagné du transfert des agents (voir ci-dessous).

La structure porteuse du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo assure à la Commission Locale de l'eau les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne mise en œuvre du SAGE. Elle porte juridiquement le budget proposé par la CLE et administrativement les agents de l'équipe d'animation du SAGE.

Lors du transfert de portage, une convention de portage avait été sollicitée par les membres de la CLE. La structure porteuse a demandé à ce que cette convention soit finalisée à l'issue des élections à la CLE. A ce jour, cette convention n'a pas été signée.

Les moyens humains dédiés au SAGE jusque fin 2020 étaient de **2,22 ETP** :

- Coordination : 1 ETP
- Chargée de Mission : 1 ETP depuis le 20 août 2018
- SIG : 0,20 ETP depuis le 1^{er} mars 2018
- secrétariat : 0,02 ETP

L'année 2021 a constitué une année de transition. Initialement prévus à hauteur de 2,2 ETP, les moyens humains dédiés au SAGE en 2021 étaient de 1,2 ETP (Coordination : 1 ETP, Chargée de mission : 1 ETP jusqu'au 20 février 2021 soit 0,17 ETP, SIG : 0,025 ETP)

En 2022, une nouvelle chargée de mission a été recrutée à compter du 10 janvier à temps plein portant les moyens humains de la cellule technique à 2,2 ETP.

Compte-tenu du congé maternité de la chargée de mission, de mi-juin à début novembre, les moyens humains effectifs dédiés au SAGE en 2022 sont de 1,8 ETP :

- Coordination : 1 ETP
- Chargée de mission : 0,6 ETP
- SIG : 0,2 ETP

Comme en 2021, les besoins en SIG ont été moins importants que prévus, compte tenu notamment de l'absence pendant quelques mois de la chargée de mission ayant en charge l'élaboration du Tableau de Bord (décalage du démarrage de l'élaboration du Tableau de Bord 2022) et le démarrage tardif de la 1^{ère} partie de l'étude « Ressources-Besoins » (HMUC) mi-octobre 2022.

4. LE TERRITOIRE DU SAGE

Le SAGE couvre les bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien, du Trieux-Leff et les ruisseaux côtiers de Perros-Guirec à Plouha. La superficie totale du territoire est de 1507 km².

Le SAGE concerne 110 communes dont Ile de Bréhat, et principalement 3 Communautés de Communes ou d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017 : Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté et Leff Armor Communauté, ainsi qu'une très petite portion de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh et de Saint Briec Armor Agglomération.

Voir carte ci-dessous

SMEGA et SMJGB ont été dissous au 31 décembre 2017, Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff-Armor Communauté et Lannion-Tregor Communauté exerçant depuis le 1^{er} janvier 2018 les compétences de ces deux syndicats mixtes de bassins versants (avec transfert de personnel) et la GEMAPI transférée automatiquement depuis cette date aux EPCI à fiscalité propre. Les 2 contrats territoriaux de bassins versants mis en œuvre sur le territoire du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo pour la période 2020-2022, sont portés par ces EPCI : le contrat Jaudy-Guindy-Bizien et ruisseaux côtiers, et le contrat Grand Trieux.

A compter de 2023, un « contrat unique » issu du rassemblement des contrats Jaudy-Guindy-Bizien et Grand Trieux, sera mis en œuvre à l'échelle du territoire du SAGE. Ce contrat est porté par les EPCI Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff-Armor Communauté et Lannion-Tregor Communauté.

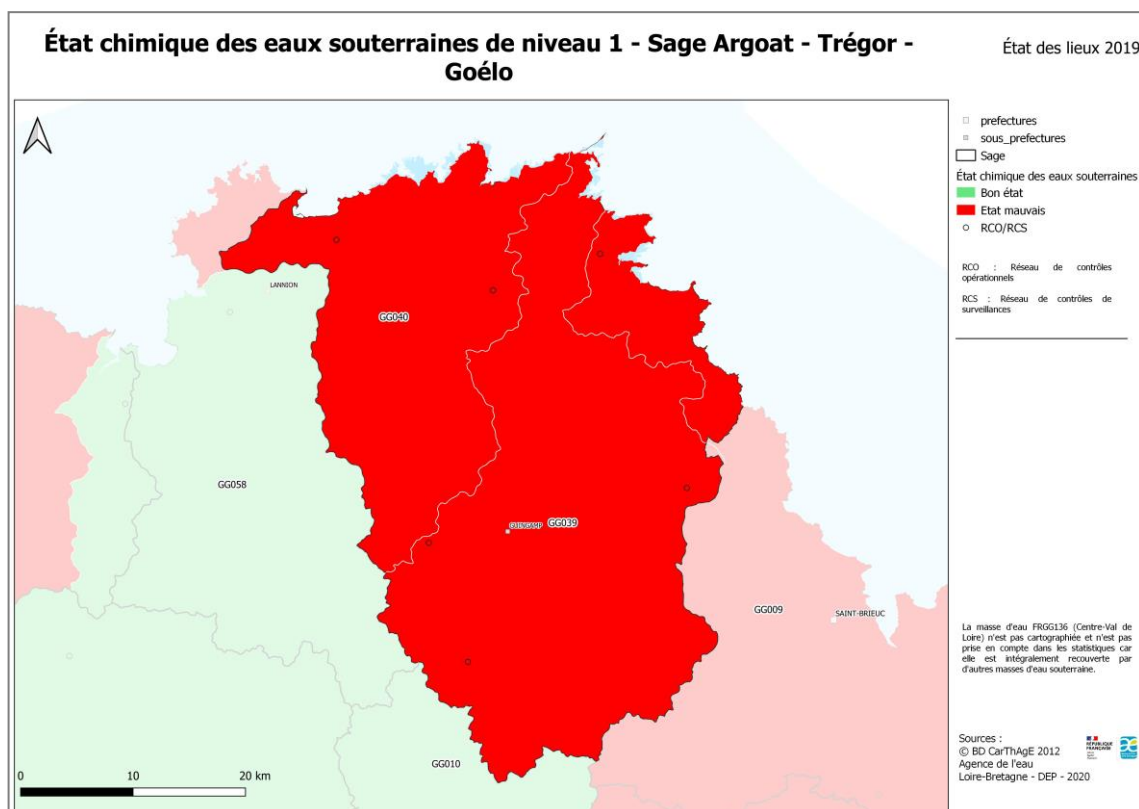
Voir carte ci-dessous



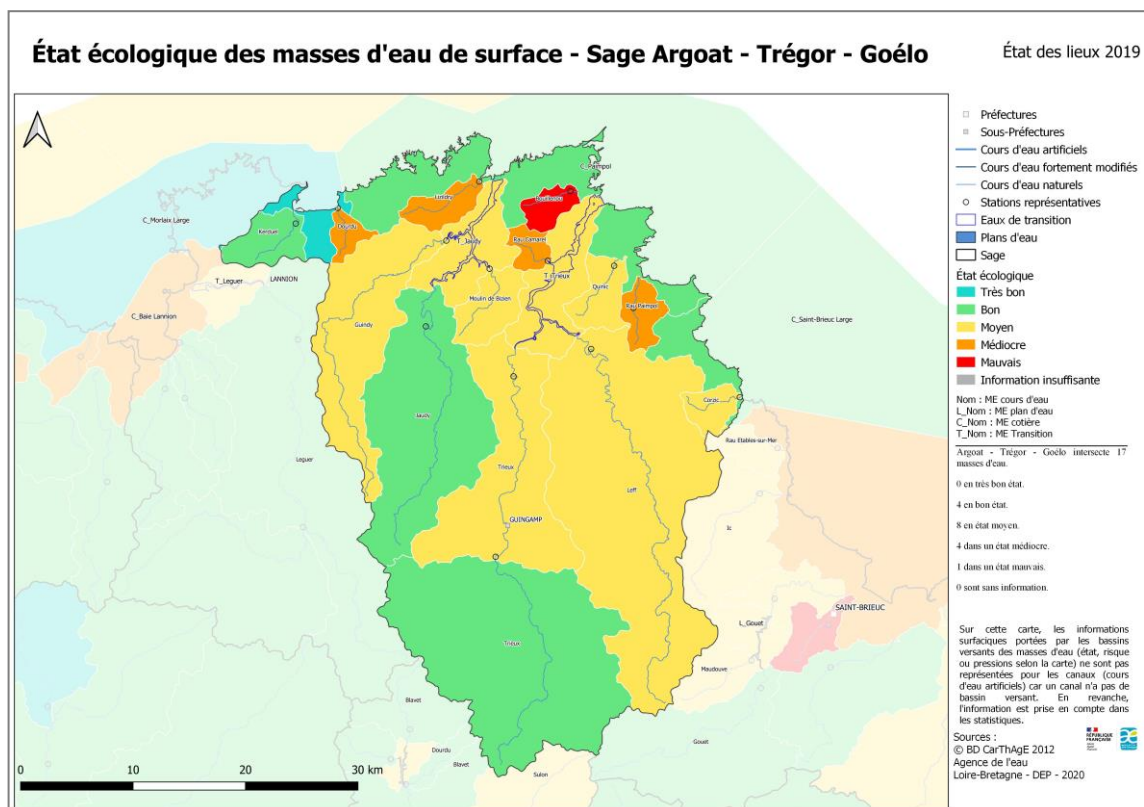
5. LES MASSES D'EAU DU SAGE

Masses d'eau souterraines (Etat des lieux 2019 - évaluation 2015 à 2017)

Les 3 masses d'eau souterraines du territoire (Baie de St Brieuc - FRGG009, Trieux-Leff - FRGG039 et Guindy-Jaudy-Bizien - FRGG040) sont en état chimique « mauvais » pour le paramètre nitrates.



Masses d'eau cours d'eau (Etat des lieux 2019 - évaluation 2015 à 2017)



3 masses d'eau cours d'eau sont en bon état : le Trieux amont et ses affluents (FRGT0030a) ; le Jaudy et ses affluents (FRGR0044), le Kerduel et ses affluents (FRGR1488).

6 masses d'eau cours d'eau sont en état moyen : le Guindy et ses affluents (FRGR0045) et le Bizien et ses affluents (FRGR1463) déclassés sur les paramètres « biologie », « nutriments » et « polluants spécifiques », le Trieux aval et ses affluents (FRGR0030b) déclassé sur le paramètre « polluants spécifiques », le Leff et ses affluents (FRGR0043) déclassé sur le paramètre « biologie », le Quinic et ses affluents (FRGR1485) déclassé sur les paramètres « biologie », et « polluants spécifiques », et le Corzic et ses affluents (FRGR1450) déclassé sur l'ensemble des paramètres.

4 masses d'eau cours d'eau sont en état médiocre : le Dourdu et ses affluents (FRGR1486) déclassé sur les paramètres « nutriments » et « bilan O₂ », le Lizildry et ses affluents (FRGR1490) déclassé sur les paramètres « biologie » et « nutriments », le Camarel et ses affluents (FRGR1464) déclassé sur les paramètres « biologie » et « polluants spécifiques », et le Ruisseau de Paimpol (Correc) et ses affluents (FRGR1484) déclassé sur les paramètres « biologie » et « bilan O₂ ».

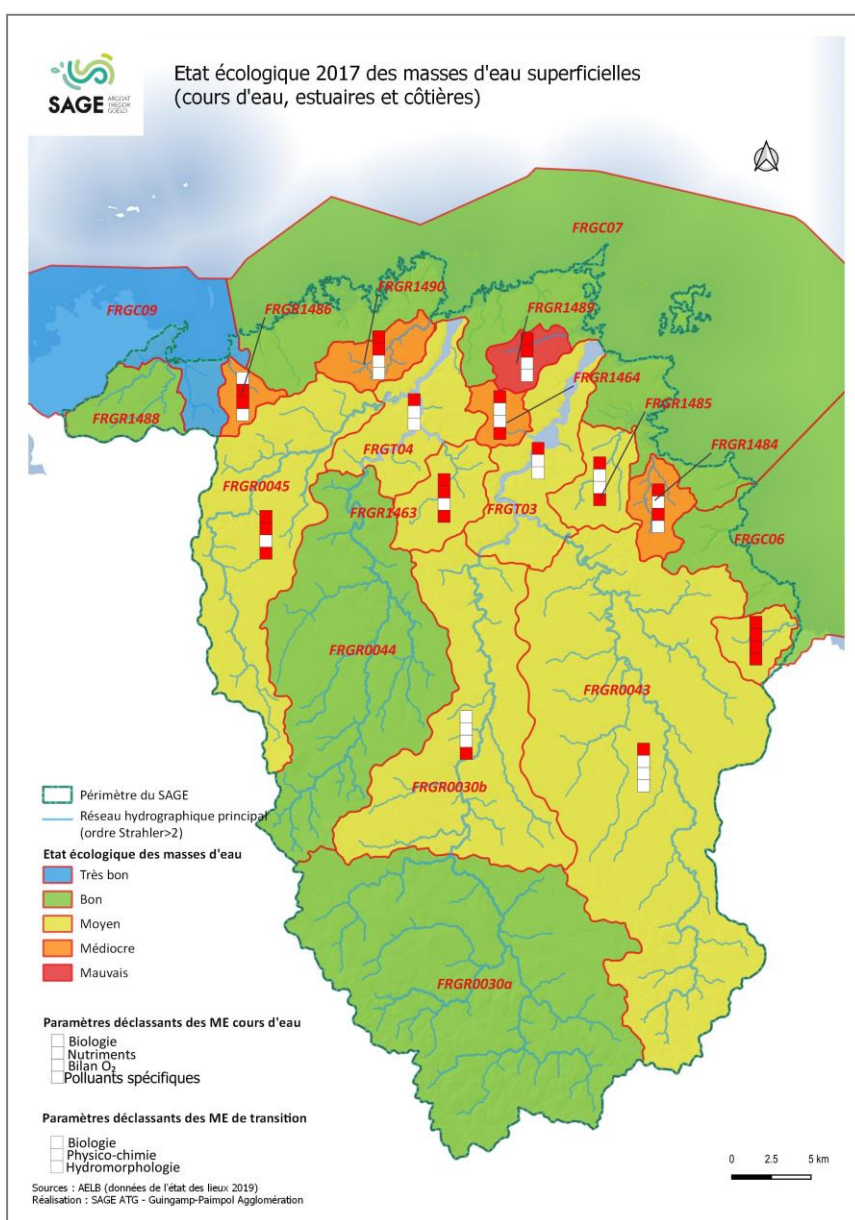
1 masse d'eau cours d'eau est en état mauvais : le Bouillenou et ses affluents (FRGR1489) déclassé sur les paramètres « biologie » et « nutriments ».

A noter que les peits cours d'eau côtiers non considérés comme des masses d'eau au sens de la Directive Cadre sur l'Eau ne sont pas identifiés dans cet état écologique : ils sont inlus dans les mases d'eau côtières, en bon état ou en très bon état.

Masses d'eau cotières et de transition

Parmi les 6 masses d'eau côtières et de transition du territoire du SAGE, les deux masses d'eau de transition du Trieux (FRGT03) et du Jaudy (FRGT04) présentent un état écologique dégradé (état qualifié de moyen).

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau
FRGC06	ST BRIEUC - LARGE
FRGC07	PAIMPOL - PERROS GUIREC
FRGC08	PERROS GUIREC - LARGE
FRGC09	PERROS GUIREC - MORLAIX LARGE
FRGT03	TRIEUX
FRGT04	JAUDY



6. BILAN D'ACTIVITES 2022

En annexes 1 et 2 : répartition du temps de travail et budget réalisé 2022

6.1. Réunions de la Commission Locale de l'Eau en 2022

25 avril 2022, à Saint-Gilles-Les-Bois – 34 membres présents ou représentés sur 47

Rapport d'activités 2021 et programmation 2022, pour validation ;

Projet de Tableau de Bord 2021 du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, pour validation ;

Evolution des règles de fonctionnement de la CLE, dont prise en charge des frais de déplacement des membres de la CLE sous certaines conditions, pour validation ;

Modification de la règle n°4 du règlement du SAGE, visant à inclure une dérogation pour l'aménagement de chemins d'accès au pâturage pour les animaux, pour validation.

30 novembre 2022, à Guingamp – 19 membres présents ou représentés sur 47

Présentation du projet de Smart Salmon d'un site d'élevage et de transformation de saumons sur la commune de Plouisy, à la demande des porteurs de projet et sur proposition du Président de la CLE, suite au Bureau Communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération du 4 octobre 2022 ;

Questions et échanges avec les porteurs de projet ;

Installation de 2 nouveaux membres de la CLE.

6.2. Réunions du bureau de la Commission Locale de l'Eau en 2022

21 février 2022, à Guingamp et en visioconférence – 11 membres présents

Accueil de Pauline RUGGIERO, chargée de mission pour le SAGE

Evolutions du CCTP de l'étude Ressources – Besoins (HMUC) et nouveau calendrier prévisionnel

Propositions du GT Zones humides et cours d'eau réuni le 25 janvier : modifications de l'inventaire pour validation ; évolution de la règle n°4 vis-à-vis des chemins pour le pâturage

Mise à jour des règles de fonctionnement de la CLE

Frais de déplacement des membres de la CLE

Nouveau site Internet dédié au SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Points divers et actualités

6 avril 2022, à Guingamp – 12 membres présents

Complément au rapport d'activités 2021 du SAGE ATG : état des dépenses

Actualités sur la 2^{ème} consultation pour l'étude « Ressources – Besoins » (HMUC)

Propositions du GT Zones humides et cours d'eau réuni le 28 mars : modifications de l'inventaire pour validation

Projet de Tableau de Bord 2021 du SAGE ATG

Dossier d'autorisation Carrière de Tréglamus : pour avis

Points divers – dates à retenir

6 mai 2022, à Pleudaniel – 12 membres présents

Projet collectif de retenue agricole – ASL Ker Dour à Pleumeur-Gautier, pour avis

Point d'avancement intermédiaire du plan Continuité écologique de Guingamp-Paimpol Agglomération

Point sur la situation hydrologique

Retour sur le Groupe de Travail « rejets de serres » du 2 mai

Points divers

4 juillet 2022, à Guingamp – 7 membres présents

Actions de communication déployées sur le SAGE ATG

Propositions du GT Zones humides et cours d'eau réuni le 21 juin : modifications de l'inventaire pour validation

Etude « Ressources – Besoins » (HMUC) sur le territoire du SAGE ATG : actualités, composition COTECH et COPIL pour validation

Points divers : Désignation des représentants en Commission Mer et Littoral : pour validation ; Comité de Gestion de la Ressource en Eau réuni le 23/06 - Nouvel arrêté cadre sécheresse ; Comité de suivi dragage du port de Pontrioux réuni le 20/06 ; Ouvrages de Traou Morvan, moulin Droël ; Courrier commun DDTM / AELB / MDA (suite au GT « rejets de serres ») en cours de signature

16 septembre 2022, à Grâces – 9 membres présents

Situation hydrologique sur le territoire du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

12 décembre 2022, à Guingamp – 11 membres présents

Projet de retenue d'eau agricole à Plouha – pour avis

Projet de rapport d'activités 2022, programmation 2023 et du budget prévisionnel 2023 – pour avis

Propositions du Groupe de Travail Zones humides et cours d'eau réuni le 17 octobre – pour validation

CR du Comité de suivi Continuité écologique réuni le 21 novembre

Point d'actualité sur le démarrage de l'étude « Ressources-Besoins » (HMUC) sur le territoire du SAGE ATG – lot n°1

Pollutions récentes sur cours d'eau (Jaudy, Kergré et Froust affluents du Trieux)

Points divers

6.3. Groupes de Travail réunis en 2022**Groupe de Travail « Zones humides et cours d'eau » présidé par Dominique PRIGENT**

Le Groupe de travail « Zones Humides », constitué dès la création du SAGE, a notamment permis l'élaboration de l'enveloppe de probabilité de présence des zones humides (validée par le SAGE en juin 2011) et un Guide Méthodologique d'inventaire des zones humides (validé en juillet 2014).

Ce groupe de travail donne un avis sur les inventaires produits, en amont d'une validation en CLE ou bureau de CLE. Ce groupe de travail permet également un examen en amont des projets pouvant impacter les zones humides et des mesures compensatoires s'y afférant (application de la règle du SAGE, mise en œuvre de la séquence ERC).

Ci-dessous l'historique des réunions du GT en 2022 ayant conduit à des avis sur les inventaires communaux et à des demandes de modifications de zonages d'inventaires de zones humides, et ayant permis l'examen de projets potentiellement impactant pour des zones humides :

25 janvier 2022 en visioconférence

28 mars 2022 à Guingamp

21 juin 2022 à Guingamp

17 octobre 2022 à Guingamp

109/110 communes ont vu leurs inventaires « zones humides » validés par le SAGE ATG depuis 2012. L'inventaire de la commune de *Pontrieux* doit encore être validé.

120 modifications ont été actées par le SAGE (groupe de travail puis bureau de CLE) depuis 2016 dont 24 modifications en 2022. Toutes ces modifications ont fait l'objet d'une contre-expertise de terrain à laquelle était au moins présent un·e technicien·e « zone humide » du service environnement de Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté ou Leff Armor Communauté, selon la commune concernée (parfois accompagné du SAGE, de la Police de l'Eau ...), à l'exception de 3 dossiers en 2022, pour lesquels la modification a été validée sur la base d'une expertise pédologique menée par un bureau d'étude.

Depuis juin 2019, le zonage des inventaires communaux des zones humides validés par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, est consultable et téléchargeable sur GEOBRETAGNE via le lien suivant :

https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/izh_sage_atg

Groupe de Travail « Suppression des rejets de serre » présidé par Yannick LE BARS

Réuni le 2 mai 2022 à Paimpol – 13 présents

Ce Groupe de travail a été constitué et réuni à la demande du bureau de la CLE, après l'évocation à plusieurs reprises notamment depuis fin 2020, de la problématique des rejets directs de serre dans les cours d'eau. Ce GT a permis de partager le diagnostic de la situation à travers les résultats de suivi de la qualité des cours d'eau sur la zone côtière, le cycle de l'eau dans les serres et l'état des lieux de l'équipement des serres en matière de gestion du drainage ultime, et les actions déjà engagées. Il a également permis d'identifier les actions à engager et le calendrier de mise en œuvre : rédaction d'un courrier cosigné DDTM 22 et AELB pour rappeler la réglementation, l'appel à projets de l'Agence de l'Eau et une date butoir de mise en conformité à décembre 2023 (courrier adressé aux exploitants ne gérant pas encore les rejets le 28/06/2022), réalisation d'un diagnostic individuel de ces exploitations par les Maraîchers d'Armor, engagement des actions de mise en conformité avant décembre 2023.

Les Groupes de travail « Assainissement » et « Ressource en eau » n'ont pas été réunis en 2022.

Comité de suivi « Continuité écologique » présidé par Jean-Pierre GIUNTINI

Réuni le 7 mars 2022 à Guingamp et en visioconférence – 15 présents

Ce comité de suivi a permis de partager l'état d'avancement des actions menées par les EPCI Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté et Leff Armor Communauté, en matière de rétablissement de la continuité écologique sur leur territoire respectif. Ont été abordés également les évolutions réglementaires en matière de continuité ainsi que l'état biologique des cours d'eau.

Réuni le 21 novembre 2022 à Pontrieux – 15 présents

Cette 2nde réunion dans l'année a visé à partager l'état d'avancement des actions menées par les EPCI et le CD22 à un moment concordant avec la définition des programmations, avec une approche par bassins versants et sur les ouvrages prioritaires du SAGE plus particulièrement. La question de l'évolution de la liste des ouvrages prioritaires a été discutée.

En complément des réunions du comité de suivi, une **réunion technique spécifique sur les ouvrages de Traou Morvan, Milin Coz et Milin Bihan sur le Jaudy** a été organisée par la cellule technique du SAGE avec les acteurs locaux le 21 janvier à Grâces, pour la mise en conformité de ces ouvrages (service environnement de LTC, DDTM 22, OFB, Fédération de pêche des Côtes d'Armor, Eau et Rivières de Bretagne, AAPPMA du Pontrieux, présidée par Eric LE CREURER)

6.4. Autres travaux

• Mise à jour des règles de fonctionnement de la CLE

La Commission Locale de l'Eau réunie le 25 avril 2022 a validé à l'unanimité les modifications des règles de fonctionnement de la CLE, après examen des propositions par le bureau de la CLE réuni le 21 février 2022 :

- Mise à jour des règles, dont la modification de la structure porteuse, avec précision de son rôle ;
- Adaptation des règles, dont clarification du rôle du bureau pour la formulation des avis par délégation de la CLE ;
- Ajouts, dont la possibilité d'avoir des suppléants en bureau de CLE pour le collège des « usagers » et la prise en charge des frais de déplacement des membres de la CLE sous certaines conditions.

• Modification de la règle n°4 du Règlement du SAGE ATG par l'ajout d'un cas de dérogation

Après des réflexions menées en Groupe de Travail « zones humides et cours d'eau » au cours de l'année 2021, suite à des demandes d'agriculteurs pour la création de chemins d'accès à des prairies traversant des zones humides, la Commission Locale de l'Eau réunie le 25 avril 2022 a validé à l'unanimité la modification de la règle n°4 du Règlement du SAGE, visant la protection des zones humides, après examen des propositions par le bureau de la CLE réuni le 21 février 2022.

La proposition de dérogation supplémentaire vise à prendre en compte les projets d'aménagement de chemins d'exploitation pour l'accès des animaux au pâturage dans le but de favoriser ou d'augmenter le pâturage sur les exploitations concernées sans s'affranchir de mettre en œuvre la doctrine « Eviter, Réduire, Compenser » en amont de tout projet. La dérogation ajoutée est formulée ainsi : « ...s'il est démontré l'impossibilité technico économique d'aménager en dehors de ces zones humides, un accès pour les animaux permettant de maintenir ou d'augmenter les surfaces pâturées de l'exploitation agricole. »

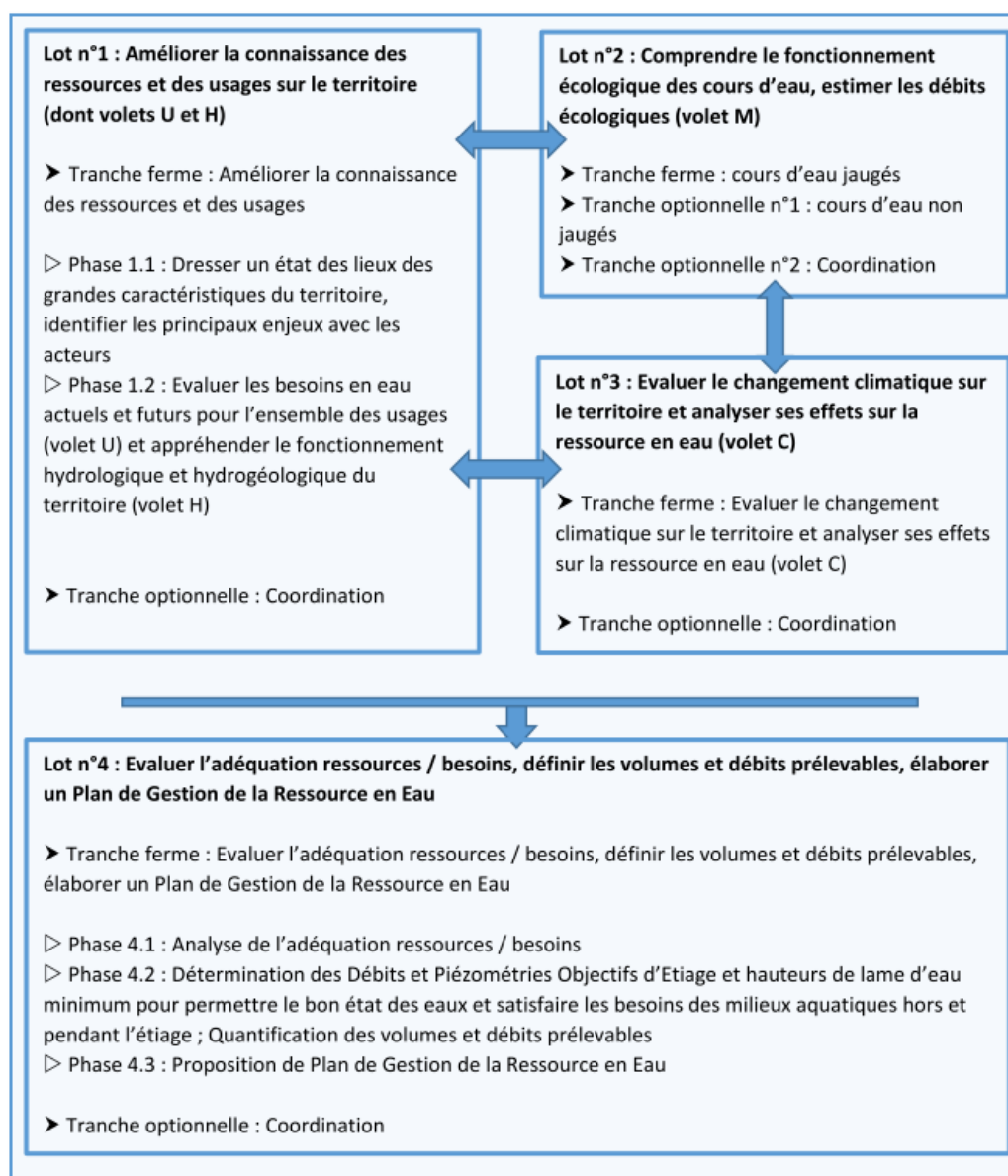
• Elaboration du Tableau de Bord 2021 du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, initiation du travail pour l'élaboration du Tableau de Bord 2022

Comme les années précédentes depuis 2018, la cellule technique du SAGE a élaboré le Tableau de bord annuel (plus particulièrement la chargée de mission en lien avec le sigiste). Compte-tenu des évolutions des moyens humains, la réalisation du Tableau de Bord 2021 a été un peu décalée dans le temps, et a été menée début 2022. Le projet a été présenté au bureau de la CLE le 6 avril, puis à la CLE le 25 avril pour validation. Cette édition est diffusée uniquement en version numérique, sur le site Internet du SAGE.

Le travail de collecte des données a démarré fin 2022 pour l'élaboration de l'édition 2022, pour laquelle il est prévu une validation au cours du 1^{er} semestre 2023 et une édition papier.

• Etude « Ressources – Besoins » incluant une analyse HMUC sur le territoire du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo : mise en œuvre d'une 2nde consultation et démarrage du lot n°1

Suite à la première consultation de juillet à septembre 2021 sur le Cahier des Charges Techniques Particulières (CCTP) validé par le bureau de la CLE le 17 juin 2020, et qui n'avait fait l'objet d'aucune offre, le cahier des charges de l'étude a été retravaillé fin 2021 et début 2022. Les partenaires techniques et financiers ont été associés dans ce travail d'allotissement du cahier des charges en 4 lots comme illustré ci-dessous :



Le bureau de la CLE réuni le 21 février 2022 a donné un avis favorable à ce CCTP retravaillé.

La consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été relancée sur la période du 14 mars au 22 avril 2022. Une seule offre a été reçue, et uniquement sur le lot n°1. Une audition du candidat a été organisée le 11 mai 2022, conformément au Dossier de Consultation des Entreprises. Initialement prévue le 31 mai, la présentation du rapport d'analyse des offres en Commission d'Appel d'Offres de la structure porteuse a été repoussée au 21 juin, afin d'approfondir le travail d'analyse et la réflexion, compte-tenu du manque de réponse à la consultation. **La Commission d'Appel d'Offres a voté l'attribution du lot n°1 à ANTEA France et a déclaré les lots 2, 3 et 4 sans suite au motif d'infirmité.** Cette décision a été validée par le Bureau Communautaire de la structure porteuse le 7 juin 2022. Une mise au point a été organisée le 29 août 2022 avec le bureau d'étude attributaire. Le marché a été notifié le 26 septembre et **officiellement lancé le 13 octobre 2022 avec la réunion de démarrage regroupant la cellule technique du SAGE et le bureau d'étude ANTEA France.**

Une collaboration étroite a été assurée avec le service Commande publique de la structure porteuse pour l'allotissement, la préparation de cette 2nde consultation, puis tout au long de cette consultation jusqu'à la notification. Cette collaboration se poursuit évidemment depuis le démarrage de l'étude.

L'identification exhaustive des données utiles à l'étude a été réalisée en régie dès le printemps 2022 et la collecte de données a été initiée, afin d'assurer une meilleure efficacité sur cette étape de l'étude. En complément, la phase de collecte de données par le bureau d'études a commencé à l'issue de la réunion de démarrage.

Une réunion technique regroupant les services des EPCI, Ile de Bréhat et du CD22 a été organisée le 17 octobre 2022 par la cellule technique du SAGE afin de les associer au mieux dès le démarrage de l'étude, en rappelant les objectifs, les étapes et leur participation nécessaire notamment dans la fourniture de données.

Les premières réunions (comités technique et de pilotage) sont prévues début 2023.

Une réflexion a été menée par le bureau de la CLE au cours de la 1^{ère} consultation, puis lors de la réunion du 4 juillet 2022 sur la composition de ces comités.

• Mise en œuvre de l'arrêté sécheresse

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse notable avec un déficit de pluie très marqué et une baisse des débits dans les cours d'eau précoces. La situation a été identifiée comme « à risque » dès le 30 avril (bulletin de situation hydrologique de la DDTM22). Des pluies ponctuelles ont permis de gagner un peu de temps, mais le risque de rupture de l'alimentation en eau potable à l'échelle du 22 a été très important et les milieux ont été fortement impactés (dérogation au 10^{ème} du module voire au 20^{ème} sur certains sites de prélèvement d'eau, observations de mortalités piscicoles...). **Un bureau de la CLE a été organisé le 16 septembre afin de partager la situation et d'identifier des pistes d'actions possibles.** Des prélèvements « amont-aval » ont été organisés le 23 septembre sur le Trieux pour approcher les paramètres du cours d'eau en situation d'étiage très marqué. Les résultats n'ont pas permis de tirer de conclusions significatives.

Le Préfet a pris une succession d'arrêtés à compter de début juillet, dans le cadre du nouvel arrêté cadre sécheresse adopté le 16 juin 2022 :

- 13 juillet : mise en VIGILANCE sécheresse de l'ensemble du département des Côtes-d'Armor
- 21 juillet : mise en ALERTE sécheresse de l'ensemble du département des Côtes-d'Armor
- 28 juillet : mise en ALERTE RENFORCÉE des zones EST et SUD et maintien en ALERTE du reste du département des Côtes-d'Armor
- 10 août : passage en CRISE SÉCHERESSE de l'ensemble du département des Côtes-d'Armor
- 12 octobre : le département est placé en ALERTE RENFORCÉE sécheresse
- 27 octobre : le département est placé en VIGILANCE sécheresse
- 21 novembre : abrogation de l'arrêté plaçant le département en "vigilance sécheresse" et retour à une situation « normale »

La cellule technique du SAGE a participé régulièrement aux réunions du Comité de Gestion de la Ressource en Eau (CGRE). Les informations fournies par la DDTM (documents du CGRE, bulletins de situation hydrologique) ont été relayées vers les membres de la Commission Locale de l'Eau et la cellule technique du SAGE a produit régulièrement une note sur la situation hydrologique sur le territoire du SAGE (cours d'eau et nappes ; diffusion par mail et via le site Internet).

• Sensibilisation aux bonnes pratiques des usagers des espaces portuaires – campagne de sensibilisation « Eau la la !!! C'est beau la mer »

Démarche conjointe : SAGE Baie de Lannion / SAGE Argoat-Trégor-Goëlo / NATURA 2000 (LTC / GPA)

Elu référent au SAGE : Yannick LE BARS

En 2022, la campagne de sensibilisation « Eau la la !!! C'est beau la mer » a été relancée : **2 médiateurs ont été recrutés par Guingamp-Paimpol Agglomération et Lannion-Trégor Communauté, comme en 2019 et en 2021, pour aller à la rencontre des usagers du littoral, et en particulier des plaisanciers.**

La campagne a été lancée lors d'une conférence de presse organisée à Plouha le 23 mai 2022. Le prix européen Natura 2000 obtenu en 2020 a été officiellement remis lors d'une cérémonie organisée le 15 juin 2022 à Trébeurden, en présence de Jérémy CRESPIN, responsable du bureau français de la direction générale de l'environnement à la Commission Européenne.

La Presse d'Armor (01/06/2022)

Ouest-France (18-19/06/2022)

CAMPAGNE « EAU LA LA, C'EST BEAU LA MER », DE PLOUHA À PLESTIN-LES-GRÈVES CET ÉTÉ
Protection du littoral : deux médiateurs sur les côtes

Dans le cadre de la campagne « Eau la la !!! C'est beau la mer », deux médiateurs iront cet été à la rencontre des vacanciers et usagers de la mer, de Plouha à Plestin-les-Grèves. Leur mission ? Informer sur les bonnes pratiques afin de protéger le littoral et ses écosystèmes.

L'environnement exceptionnel, à terre comme en mer, Plouha à Plestin-les-Grèves a été reconnu au niveau européen comme site « Natura 2000 » au titre de sa biodiversité remarquable. Ces écosystèmes marins et littoraux sont particulièrement fragiles et ont donc besoin d'être protégés. C'est le thème de la campagne Eau La La !!! C'est beau la mer pour laquelle deux médiateurs sillonnent la côte afin pour sensibiliser les usagers et vacanciers aux bonnes pratiques de protection de l'environnement marin.

« Soft, avec humour et douceur »

Cette opération est née en 2018 d'un partenariat étroit entre trois structures : Lannion Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Guingamp. Toutes trois sont gestionnaires des sites Natura 2000 et ont pour mission de protéger et d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. C'est dans ce cadre et avec le soutien financier de l'Office français de la Biodiversité qu'a été lancée cette campagne de sensibilisation.

Jean-Pierre Guirini, président de la Commission locale de l'eau du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, souligne que « cette opération a très bien marché. Les trois premières années avec un prix européen pour sa communication ».

C'est une campagne soft avec humour et douceur qui se fait à l'été, pendant les vacances, pour sensibiliser les usagers et vacanciers aux bonnes pratiques de protection de l'environnement marin.

« C'est pourquoi les associations de plaisanciers représentent les usagers et les structures gestionnaires de ports de plaisance sur le territoire ont été réunies à plusieurs reprises pour participer à l'élaboration d'outils de promotion des bonnes pratiques ».

Les bonnes pratiques qui protègent

D'après les résultats des enquêtes des années précédentes, certains usagers n'ont pas connaissance ou conscience de l'impact de leurs pratiques sur la faune, la flore et la qualité de l'eau alors que des solutions plus respectueuses existent. Par exemple, en 2021, il a été noté que beaucoup de plaisanciers effectuaient leur carénage en dehors des dispositifs conformes à la réglementation, qui sont d'ailleurs sous-utilisés. Les supports de sensibilisation reprennent donc beaucoup de ces pratiques, leurs effets et les moyens d'amélioration possibles sur 6 thèmes :

- Carénage : Attention pas de carénage ! ; comment entretenir son bateau sans polluer
- Eau grise-eau noire, d'égout et des couleurs ; pas de chasse d'eau au-dessous des parcs à huîtres !
- Mouillages et herbiers de zostères, « Ancres sans flapper » : comment préserver nos précieux prairies sous-marines
- Gestion des déchets, « Tier, c'est pas la mer à boire »
- Les recommandations à bord et à terre pour bien gérer ses déchets, comme à la maison
- Approche des oiseaux et mammifères marins, « L'art de se faire discret » : une biodiversité remarquable, mais fragile, notamment en période de reproduction
- Il faut anticiper l'influence du changement climatique. Ce sont de sacrés défis ! Le ne rêve pas d'une commune sous cloche, mais avec des activités économiques qui créent de la richesse et de la valeur sur le territoire ».

« Riche de l'est, « Comme un poisson dans l'eau » : rappel des bonnes pratiques, où trouver la réglementation à jour... »

Deux médiateurs tout l'été
 Bastien Foinel à l'ouest et Elouen Surge à l'est.

Les deux médiateurs de la campagne « Eau la la !!! C'est beau la mer », Bastien Foinel et Elouen Surge, entourés des partenaires de l'opération, le jour de son lancement à Plouha.

« Eau La La !!! C'est beau la mer » récompensée

Trébeurden – Mercredi, les élus des deux agglomérations, Lannion Trégor communauté et Guingamp Paimpol agglomération, ont officiellement reçu le prix européen Natura 2000.

Le prix avait été décerné en 2020, mais n'avait jamais été remis officiellement, restrictions sanitaires oblige. Mercredi, Jérémie Crespin, représentant de la Direction générale de l'environnement à la Commission européenne, a fait le déplacement, à Trébeurden, pour remettre le prix européen Natura 2000, dans la catégorie communication, aux acteurs de la campagne « Eau la la !!! c'est beau la mer ».

Depuis 2019, Lannion Trégor Communauté (LTC) et Guingamp Paimpol Agglomération (GPA) se mobilisent conjointement, « pour faire connaître les beaux gestes qui protègent l'environnement marin ».

Trente ans de Natura 2000

La campagne s'adresse aux associations nautiques, aux collectivités, « mais aussi aux marins pêcheurs, plaisanciers et touristes », soulignent les élus des agglomérations, avec de beaux résultats de communication : « 85 % des plaisanciers se disent prêts à changer leurs pratiques, pour protéger le milieu marin. » Bastien Foinel, pour LTC, Elouen Surge, pour GPA, plaquette en main, ne ménagent pas leurs efforts pour aller sur le terrain rencontrer et convaincre les usagers de l'estran et du milieu marin.

Mercredi, Jérémie Crespin, « heureux de quitter les bureaux de Bruxelles pour venir vous rencontrer dans un si bel endroit, a rappelé

l'importance de Natura 2000, qui fête cette année ses 30 ans, avec désormais 25 000 sites répertoriés en Europe. « Il a toutefois souligné que « le chemin est encore long. Nous en sommes encore à protéger, alors que nous avons le désir de restaurer le patrimoine naturel ».

À Trébeurden, il s'est félicité des mouillages innovants, qui protègent les zostères, « si importantes pour la vie de l'estran ». Compliments

appréciés par Bénédicte Boiron, maire de la commune, et Joël Le Jeune, président de LTC, qui estime « que notre collectivité peut compter sur des techniciens particulièrement pointus et efficaces ».

De gauche à droite, Annie Bras-Denis, vice-présidente de LTC ; Jérémie Crespin, de la Commission européenne ; Jean-Pierre Guirini, vice-président de GPA, Joël Le Jeune, président LTC, et Bénédicte Boiron, maire de Trébeurden.

(Photo : Ouest-France)

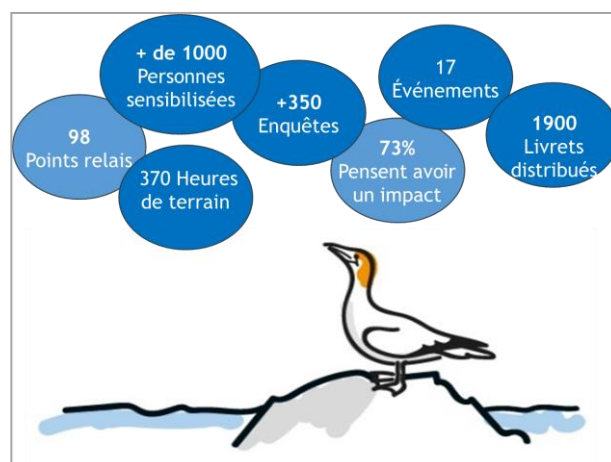
Le site Internet www.protegeonslamer.bzh a par ailleurs été alimenté au cours de la campagne avec des actualités (lancement de la campagne, grippe aviaire, arrêté sécheresse) et des articles sur des sujets en lien avec la campagne Eau la la, notamment la campagne de marquage des bars et lieux jaune, et l'enquête auprès des pêcheurs plaisanciers Fish Intel.

La campagne de terrain s'est déroulée sur 6 mois du 10 mai au 30 octobre grâce à la présence des 2 médiateurs. Le bilan chiffré de cette campagne est résumé sur l'image ci-contre.

L'information du lancement de la campagne 2022 a été diffusée par un mail conjoint avec le SAGE Baie de Lannion aux communes littorales et estuariennes des périmètres des 2 SAGE le 9 juin.

L'équipe projet (chargées de mission Natura 2000 et coordonnatrices des SAGE, ainsi que les médiateurs à partir du lancement de la campagne) s'est réunie régulièrement au cours de l'année et a également participé à différentes réunions organisées dans le cadre du déploiement de la campagne « Ecogestes Manche Atlantique Bretagne » portée par l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement de Bretagne (URCPIE Bretagne), et notamment le COPIL de fin de campagne le 4 octobre 2022 à Lorient. Une réunion technique de l'équipe projet et de la coordonnatrice de l'URCPIE a également été organisée le 9 septembre à Grâces, et l'URCPIE a participé au comité de pilotage de fin de campagne Eau la la pour présenter la campagne Ecogestes.

Une réunion technique SAGE Baie de Lannion et Argoat-Trégor-Goëlo / médiateurs Eau la la / AELB et DDTM 22 (absente) a également été organisée le 10 octobre en visio sur la question des équipements portuaires et de l'offre en carénage sur le territoire.



Au-delà des réunions techniques de préparation, ci-dessous quelques dates repères en 2022 :

23 mai 2022 : conférence de presse à Plouha / lancement officiel de la campagne Eau la la !!!

15 juin 2022 : remise du prix européen Natura 2000 catégorie Communication obtenu en 2020

7 novembre 2022 : réunion du Comité de pilotage (agents et élus, OFB, AELB) à Pleudaniel / bilan de la campagne et perspectives 2023

• Nouveau site Internet dédié au SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Après un travail de conception initié fin 2021, le nouveau site Internet a été officiellement « ouvert » le 21 février : sage-argoat-tregor-goelo.fr

Ce site est donc spécifiquement dédié au SAGE, suite au changement de structure porteuse.

Il contient un espace public regroupant en particulier les documents du SAGE, les Tableaux de Bord annuels, les informations sur la CLE, ainsi que les actualités et les travaux du SAGE selon une architecture plus lisible construite autour des enjeux du SAGE.

Un espace privé est également accessible pour les membres de la CLE et les agents des structures représentées en CLE dans lequel sont diffusés les documents des réunions du bureau de la CLE et de la CLE.

• Autres réunions / projets auxquels le SAGE a été associé (cellule technique a minima)

En lien avec les enjeux du SAGE :



Contrats territoriaux Grand Trieux et Jaudy Guindy Bizien :

Comité Professionnel Agricole zone légumière le 31 janvier à Pleumeur-Gautier

Comité de suivi Grand Trieux le 24 février

Participation ponctuelle aux travaux de préparation du Contrat unique : les 29 mars, 12 mai et 12 septembre à Grâces, le 20 septembre en visio, le 27 octobre à Lannion

Comité de suivi Contrat unique le 13 décembre à Lannion

Comité technique milieux aquatiques – BV Jaudy-Guindy-Bizien le 20 octobre à Lannion

Elaboration des documents d'urbanisme

PLUi de Lannion-Trégor Communauté :

Réunion des Personnes Publiques Associées le 1^{er} février en visio

Ateliers Personnes Publiques Associées le 31 mars et le 20 octobre à Lannion

PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération :

Réunion technique le 9 décembre à Guingamp

Etudes de profils de vulnérabilité conchylicole portée par Guingamp-Paimpol Agglomération d'une part, et par Lannion-Trégor Communauté d'autre part (démarrées en 2020) :

Guingamp-Paimpol Agglomération sur l'estuaire du Trieux et la Baie de Paimpol :

Participation à une campagne de prélèvements le 2 mars
 COPIL le 17 novembre à Plourivo
 Lannion-Trégor Communauté sur l'estuaire du Jaudy :
 COPIL le 17 mai à Lannion
 COTECH le 19 septembre en visio
 COPIL le 5 décembre en visio
 Atelier activités de loisirs le 8 décembre à Kerbors

Réunion réseau de suivi qualité de l'eau EPCI et CD22 le 24 novembre à Grâces

Comité de pilotage Aire d'alimentation de captage de Kerjaulez (Launay) le 3 février à La Roche-Jaudy

Comité de suivi du dragage du port de Pontrieux, dans le cadre de l'arrêté préfectoral le 11 janvier à Saint-Brieuc, le 20 juin à Saint-Brieuc

Etude d'incidence du système d'assainissement de Plouézec – Guingamp-Paimpol Agglomération le 13 janvier en visio, le 13 septembre à Plourivo

Diagnostic amont des systèmes d'assainissement de Paimpol/Keraudren et de Plouisy/Pont Ezer le 5 avril à Plourivo

Etude d'acceptabilité sur le bassin versant du Leff – Leff Armor Communauté, réunion de restitution le 15 septembre à Châtaudren

Réunion Eaux de baignade communes littorales – Lannion-Trégor Communauté, le 28 avril à Lannion, le 12 décembre à Lannion

Participation à l'élaboration du PAEC le 2 mars à Grâces, le 12 avril en visio, le 5 mai en visio, le 9 juin en visio, le 7 septembre en visio, le 26 septembre à grâces, le 6 décembre en visio

Comité de suivi Etude hydromorphologique sur le bassin versant du Corzic – Leff Armor Communauté le 4 avril à Plouha, le 20 septembre à Plouha

Comité de pilotage ASTER CD22 le 4 octobre à Saint-Brieuc

Comité de pilotage PCAET Leff Armor Communauté le 9 mars à Châtaudren

Etude Ressources-Besoins SAGE Baie de Lannion, comité technique le 1^{er} avril à Lannion

Comité de Gestion de la Ressource en Eau des Côtes d'Armor le 20 janvier en visio, le 23 juin à saint-brieuc, le 23 août à saint-brieuc, le 23 septembre à saint-brieuc, le 12 octobre à saint-brieuc

Préfiguration d'une thèse sur la méthodologie pour l'étude HMUC volet H, CRESEB et bureau d'étude SCE le 13 janvier en visio

Groupe de Travail du CRESEB Ressources en eau et changement climatique le 3 mars en visio, le 7 juillet à Rennes

Groupe d'appui régional HMUC (CRB) le 15 mars en visio, le 24 mars en visio, le 13 mai en visio

Restitution finale du projet IMPRO le 24 juin à Landevant

Restitution intermédiaire du projet « de l'eau pour demain » le 3 février en visio

Réunions Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Etude réseau DCE Eaux souterraines le 8 mars en visio

Webinaire programme de surveillance DCE 2022-2027 le 20 mai en visio
Réunion des Présidents de CLE – présentation du SDAGE 2022-2027 le 14 juin à Rennes
Réunion des animateurs de SAGE – littoral le 27 septembre à Nantes

Assemblée Permanente des Présidents de CLE Bretonnes

Assemblée plénière le 26 janvier en visio, le 29 juin à Rennes dans le cadre du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau, le 26 octobre à Plonévez-Porzay
Conférence régionale « Eaux et urbanisme » le 10 novembre à Lorient
Réunion des animateurs de SAGE le 2 décembre en visio

Assemblée Bretonne de l'Eau le 18 janvier en visio, le 11 octobre à Malguénac

Rencontre de la Vice-Présidente de la Région Bretagne en charge de l'eau, la biodiversité et la santé Delphine ALEXANDRE avec les Présidents des CLE des SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, Baie de Lannion, Léon Trégor et Bas le 22 septembre à Morlaix

Divers retours terrain avec les agents des EPCI / vérification de l'inventaire des zones humides

Diverses réunions techniques avec les SAGE bretons : Golfe du Morbihan et Ria d'Étel, Arguenon, Baie de Saint-Brieuc, Léon Trégor, Baie de Lannion (notre hydrologie, CCTP HMUC, communication, rejets de serres) ; réunion technique inter-SAGE 22 HMUC le 19 juillet à Dinan

Diverses réunions internes à la structure porteuse : réunions de service, Groupe de Travail transition écologique, Intervention en Comité de Direction Guingamp-Paimpol Agglomération – présentation du SAGE et du rôle de la structure porteuse, le 12 mai à Guingamp

Formations auxquelles les agents de la structure porteuse ont assisté :

Utilisation de la plateforme AQUATIC22, le 15 mars : formation dispensée par les agents du Conseil Départemental des Côtes d'Armor pour faciliter l'utilisation de la plateforme AQUATIC22 mettant à disposition gratuitement les données de qualité d'eau à l'échelle départementale. L'utilisation de cette plateforme est gratuite.

Management transversal, les 22 et 23 mars ou les 16 et 17 juin : formation sur les méthodes à déployer pour faciliter la mise en œuvre de projets regroupant plusieurs structures

6.5. Communication

Février 2022 – Site Internet

Lancement du nouveau site Internet dédié au SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, dont accès à l'espace privé pour les membres de la CLE



Mai 2022 – Tableau de Bord 2021

Mise en ligne du Tableau de Bord 2021 et diffusion de l'information à l'ensemble des partenaires
Courrier d'information aux membres de la CLE, aux maires des communes du SAGE et aux Présidents d'EPCI et aux partenaires.



Eau la la !!! C'est beau la mer

Mai 2022

Lancement de la campagne 2022 à Plouha – conférence de presse

Juin 2022

Remise du prix européen Natura 2000 à Trébeurden – conférence de presse

Diffusion du lancement de la campagne par un mail conjoint avec le SAGE Baie de Lannion aux communes littorales et estuariennes des périmètres des 2 SAGE



Campagnes de sensibilisation « qualité de l'eau » : pollutions bactériologiques et eaux pluviales

« Nom d'un chien, nom d'un cheval, nom d'un chenapan » initiée en 2021 (reprise du SAGE Baie de Lannion)

« En voyage... » : campagne à destination des voyageurs en camping-cars et vans, conjointe avec les SAGE Baie de Lannion et Léon Trégor, initiée en juillet 2022

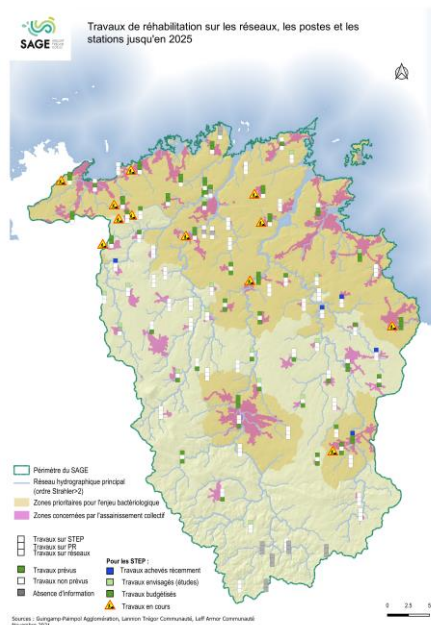
Tags éphémères « Ici commence la mer » : pochoirs et bombes de craie mis à disposition des communes du territoire du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo à partir de juin 2022 – matériel mis à disposition de 13 communes et pochoir mis à disposition du lycée agricole de Kernilien au cours de l'été.



Juin 2022

Initiation du travail sur un support de communication sur les travaux en assainissement collectif, avec les services Eau et Assainissement des EPCI Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté, afin de communiquer à l'échelle du SAGE sur les travaux menés par les EPCI en matière d'assainissement collectif et les résultats obtenus vis-à-vis de la qualité des eaux, et faire le lien avec la facture d'eau et les travaux, suite à la proposition formulée par le Groupe de Travail Assainissement du SAGE ATG réuni le 22/11/2021 et validée par le bureau de la CLE le 13/12/2021.

Réunion technique et proposition de cahier des charges, soumis à validation de principe par les EPCI pour l'automne 2022.



6.6. Site Internet

Le nouveau site Internet dédié au SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est accessible à tous depuis le 21 février 2022.

Il est composé d'une page d'accueil avec en particulier les actualités et l'agenda des réunions et de 4 « onglets » :

- Onglet « Le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo », reprenant les thèmes suivants : présentation du SAGE, Commission Locale de l'Eau, documents du SAGE et Cellule technique ;
- Onglet « Tableau de Bord » où l'ensemble des éditions est téléchargeable ;
- Onglet « Dossiers thématiques » construit selon les enjeux du SAGE et reprenant les projets et actions passées et en cours ;
- Onglet « Partenaires ».

L'ensemble de ces pages est public. En complément, un espace privé contient l'ensemble des documents des réunions du bureau de la CLE et de la CLE. Cet espace est réservé aux membres de la CLE et aux agents des structures représentées, via une connexion sécurisée.

Le site Internet est régulièrement mis à jour afin de diffuser les informations nécessaires vers les membres de la CLE en particulier.

L'outil de suivi des téléchargements indique que 954 téléchargements de document ont été effectués depuis la mise en ligne du site en février 2022.

Les documents les plus téléchargés sur le site du SAGE ATG au 29 novembre 2022 (cumul avec les chiffres du site Internet précédent pour les documents antérieurs) :

Document	Date de mise en ligne	Nombre de téléchargements
PAGD	Juillet 2018	541
Règlement	Juillet 2018	418
Evaluation Environnementale	Juillet 2018	254
Masses d'Eau du SAGE	Août 2017	148
AP approuvant le SAGE	Août 2017	141
Communes du SAGE ATG	Août 2018	139
Tableau de Bord 2019	Janvier 2020	139
Objectifs – enjeu qualité de l'eau SAGE ATG	Août 2017	134
Guide méthodologique Zones humides	Août 2017	97
Tableau de Bord 2018	Mars 2019	98
Note Dispo 18 du PAGD	Octobre 2017	88
Documents mis en ligne depuis 2020 les plus téléchargés au 29/11/2022		
Documents en lien avec la crise sécheresse en 2022 : AP, bulletins de situation hydrologique des Côtes d'Armor et du SAGE ATG, bulletins de situation des nappes = <u>27 documents</u>	Avril à Novembre 2022	252
Tableau de Bord 2021	Mai 2022	130
Tableau de Bord 2020*	Février 2020	103
Présentation de l'étude ressources besoins	Février 2021	90
Note technique hydrologie	Juin 2020	63
Membres de la CLE au 25 avril 2022	Avril 2022	37
Plaquette APPCB	Novembre 2020	47
Eau la la !!! Le guide des beaux gestes	Décembre 2021	18
Affiche « Nom d'un chien... »	Mai 2022	17
Affiche « En voyage... »	Juillet 2022	5
Carte des aires aménagées camping-cars et vans	Juillet 2022	9

7. PROGRAMMATION 2023

Depuis janvier 2022, la cellule technique dispose à nouveau de 2 agents pour assurer la coordination de la mise en œuvre du SAGE et l'animation de la CLE, ainsi que d'un appui ponctuel pour les travaux de SIG.

La programmation 2023 prévoit les principales actions suivantes :

- **Etude Ressources-Besoins (HMUC) sur le territoire du SAGE** : mise en œuvre de la première partie de l'étude (lot n°1) : état des lieux et volets Usages et Hydrologie-Hydrogéologie (a démarré le 13 octobre 2022) avec le bureau d'études ANTEA France, pour une durée de 12 mois ; réflexions à finaliser pour la mise en œuvre des trois autres lots du cahier des charges, déclarés infructueux lors de la 2^{ème} consultation.
- **Animation et suivi des autres thématiques en lien avec les enjeux du SAGE**, en relation avec les acteurs du territoire : notamment qualité des eaux (assainissement, Aires d'Alimentation de Captages, pesticides et métabolites, qualité des eaux littorales...), gestion des milieux aquatiques (organisation des Groupes de travail « Zones humides et cours d'eau » pour la mise à jour de l'inventaire et l'étude de projets entrant dans le champ de la règle n°4 du SAGE, formalisation des modalités de prise en compte de l'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE et du travail inter-service mené au sein des EPCI, continuité écologique et organisation du Comité de suivi annuel à l'automne,...), participation aux travaux d'élaboration des documents d'urbanisme et en particulier analyse du PLUi arrêté de Guingamp-Paimpol Agglomération dans le cadre de l'enquête publique prévue au 1^{er} trimestre 2023, ... ;
- **Finalisation du Tableau de Bord 2022 du SAGE et démarrage de la préparation du Tableau de Bord 2023**. Pour l'édition 2022, afin d'améliorer encore la lisibilité et l'appropriation des informations, il est proposé d'ajouter une synthèse par enjeu. De plus, un tableau synthétique de l'avancement de la mise en œuvre des différentes dispositions est également prévu.

Le budget prévisionnel 2023 présenté ci-dessous doit permettre la mise en œuvre de cette programmation.

Volet ANIMATION :

Les moyens humains s'élèvent à 2 ETP pour l'année 2023. L'équipe, les missions et le temps de travail sont répartis ainsi :

Coordonnatrice : 1 ETP

Missions de coordination générale de la mise en œuvre du SAGE et animation de la Commission Locale de l'Eau (coordination technique et financière ; mise en œuvre des règles et dispositions du SAGE ; secrétariat de la CLE, du bureau de la CLE et des différents groupes de travail ; conduite d'études ; suivi des prestataires ; communication ; relations avec les partenaires et les acteurs du territoire ; relation avec les SAGE bretons...).

Missions assurées par Emilie KOLODZIEJCZYK, en détachement de la fonction publique d'Etat, arrêté de détachement d'une durée de 3 ans en cours depuis le 20 février 2021.

Chargée de mission : 0,8 ETP

En charge plus particulièrement de l'élaboration du Tableau de Bord du SAGE ; du suivi de l'étude Ressources – Besoins ; de la mise en œuvre des règles et dispositions visant l'amélioration de la qualité de l'eau

Missions assurées par Pauline RUGGIERO, en contrat de projet d'une durée de 3 ans en cours depuis le 10 janvier 2022.

Chargé du SIG : 0,2 ETP

Production des cartes du Tableau de Bord, diffusion de l'inventaire des zones humides sur GeoBretagne et mise à jour régulière, historisation des modifications de l'inventaire des zones humides, appui à la remontée des mises à jour de l'inventaire des cours d'eau vers la DDTM 22, expertise sur l'étude Ressources – Besoins, appui ponctuel sur des travaux de cartographie

Mise à disposition par Guingamp-Paimpol Agglomération (depuis le 1^{er} mars 2018) de temps d'agent SIG, missions assurées jusque-là par Sébastien VAROQUIER, service SIGD de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Volet COMMUNICATION :

Un certain nombre d'actions ou de supports de communication sont prévus :

- **Impression du Tableau de Bord 2022** pour diffusion aux membres de la CLE, aux maires des communes du territoire et aux partenaires ;
- Elaboration de supports de communication sur le sujet de la **ressource en eau** en lien avec l'étude Ressources-Besoins, travaillé en partenariat avec le SAGE Baie de Lannion ;
- Elaboration de supports de communication sur les résultats obtenus grâce aux investissements en matière **d'assainissement collectif**, travaillé en partenariat étroit avec les services des EPCI ; initié en 2022
- **Renouvellement de la campagne de sensibilisation « Eau la la !!! C'est beau la mer »** (partenariat Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération en tant que structures porteuses des SAGE Baie de Lannion et Argoat-Trégor-Goëlo et opérateurs Natura 2000 pour les sites Trégor-Goëlo et Côte de Granit Rose – Sept Iles). L'accompagnement financier de l'OFB étant arrivé à son terme, une réflexion est en cours avec les partenaires de la campagne pour déterminer les modalités possibles pour la reconduite des postes de médiateurs en 2023. A minima une diffusion des outils sera réalisée sur le territoire et le site Internet dédié sera mis à jour ;
- Opération **« Ici commence la mer »** : reconduite de l'opération avec mise à disposition des pochoirs aux communes volontaires du territoire, en relation avec les services de EPCI ;
- Ré-impression des supports de communication sur les pollutions bactériologiques pour diffusion vers les communes intéressées
- Mise à jour en continu du site Internet dédié au SAGE

Volet ETUDE :

Comme exposé ci-dessus, la **première partie de l'étude Ressources – Besoins (HMUC) sur le territoire du SAGE** (lot n°1) : état des lieux et volets Usages et Hydrologie-Hydrogéologie, a démarré le 13 octobre 2022 avec le bureau d'études ANTEA France, pour une durée de 12 mois, soit jusqu'à octobre 2023.

Ce lot n°1 se découpe en 2 phases :

1/ Dresser un état des lieux des grandes caractéristiques du territoire et identifier les enjeux avec les acteurs, sur la base de la collecte de données, et comprenant l'organisation d'ateliers thématiques regroupant l'ensemble des acteurs ;

2/ Mettre en œuvre les volets Usages et Hydrologie-hydrogéologie de l'analyse HMUC, en évaluant les besoins en eau actuels et futurs pour l'ensemble des usages et en approfondissant la connaissance du fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du territoire.

Il s'agira de s'assurer du bon déroulement de cette 1^{ère} partie de l'étude, par un suivi rigoureux du bureau d'étude (respect du cahier des charges et du calendrier), et un appui à la collecte de données et à la mise en relation avec les acteurs du territoire.

Il conviendra également de finaliser la stratégie pour la mise en œuvre des autres lots de cette étude, lots 2 à 4 déclarés infructueux à l'issue de la 2^{ème} consultation : volets Milieux et Climat, Bilan Ressources – Besoins et plan de gestion de la ressource en eau. A ce stade il n'est pas envisagé de nouvelle consultation sur l'ensemble de ces lots. Une enveloppe budgétaire est prévue pour le démarrage a minima du lot n°2 en prestation.

8. BUDGET PREVISIONNEL 2023



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo

BUDGET PREVISIONNEL 2023

	DEPENSES PREVISIONNELLES
FONCTIONNEMENT	
ANIMATION	
salaire chargé annuel 1 ETP coordination	61 000 €
salaire chargé annuel 0,8 ETP chargée de mission	35 000 €
salaire chargé annuel 0,2 ETP chargé de mission SIG	8 400 €
Charges de structure	10 440 €
Frais de mission et de carburant	2 000 €
Hébergement et maintenance site Internet	550 €
Prestation prélèvements / qualité	1 000 €
Petits équipements, équipement informatique	680 €
Frais de colloques et séminaires	500 €
Participation APPCB 2022	2 400 €
TOTAL ANIMATION	121 970 €
COMMUNICATION	
Supports de communication / ressources en eau	2 000 €
Supports de communication / Assainissement Collectif	1 800 €
Impression Tableau de Bord 2022	1 500 €
ré-impression campagnes pollution bactério	150 €
TOTAL COMMUNICATION	5 450 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	127 420 €
ETUDES (investissement)	
Etude Ressources - Besoins dite "HMUC" sur 3 ans	300 000 €
Lot n°1 de janv. à oct. 2023 (démarré en oct. 2022)	112 850 €
Lots n°2 et 3 à démarrer en 2023	60 000 €
TOTAL 2023 INVESTISSEMENT	172 850 €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2023	300 270 €

Pour mémoire, répartition du reste à charge après subventions :

Guingamp-Paimpol Agglomération	44,262%
Lannion-Trégor Communauté	30,925%
Leff Armor Communauté	22,330%
Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	0,924%
Saint-Brieuc Armor Agglomération	1,315%
Ile de Bréhat	0,245%

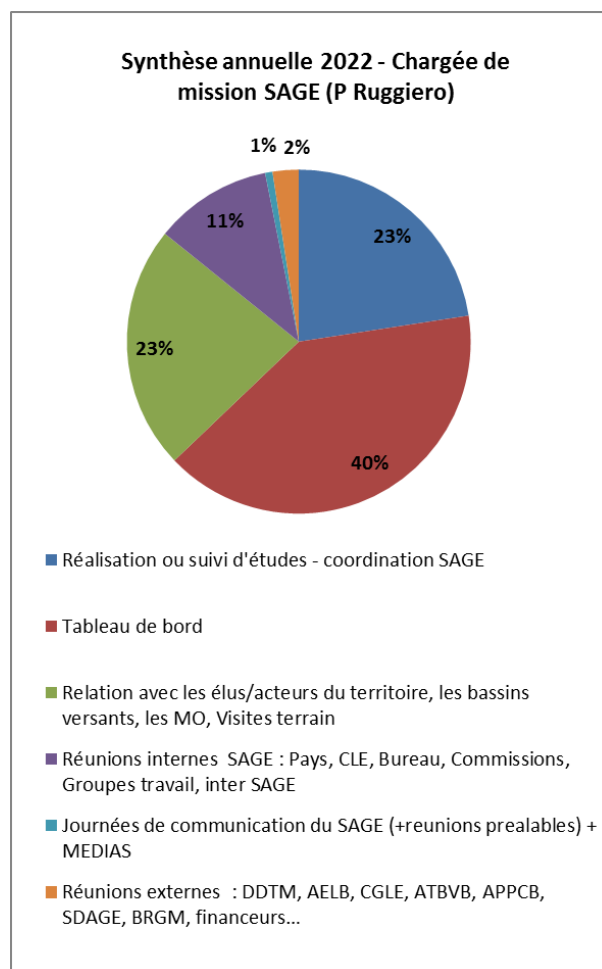
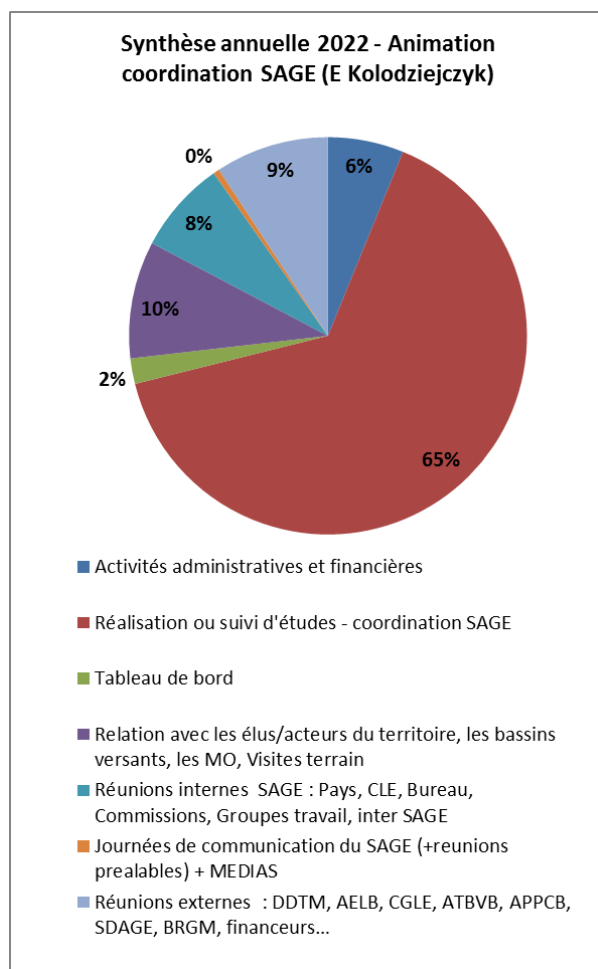
	RECETTES PREVISIONNELLES
FONCTIONNEMENT	
SUBVENTIONS ATTENDUES	
ANIMATION (80% de subvention max. soit 97576 €)	
Agence de l'Eau Loire Bretagne (70% d'un forfait)	95 200 €
Département 22 (10% du forfait ou 80% max)	2 376 €
COMMUNICATION	
Agence de l'Eau Loire Bretagne (50%)	2 725 €
Région Bretagne (30%)	1 635 €
TOTAL SUBVENTIONS ANIMATION & COMMUNICATION	101 936 €
RESTE A CHARGE APRES SUBVENTIONS	25 484 €
CONTRIBUTION EPCI & ILE DE BREHAT	
Guingamp-Paimpol Agglomération	11 280 €
Lannion-Trégor Communauté	7 881 €
Leff Armor Communauté	5 691 €
Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	235 €
Saint-Brieuc Armor Agglomération	335 €
Ile de Bréhat	62 €
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES FONCTIONNEMENT	127 420 €
ETUDES : INVESTISSEMENT	
SUBVENTIONS ATTENDUES pour Etude "Ressources-Besoins" (HMUC) en 2023	
Agence de l'Eau Loire Bretagne (80%)	138 280 €
TOTAL SUBVENTIONS ETUDES	138 280 €
RESTE A CHARGE APRES SUBVENTIONS	34 570 €
CONTRIBUTION EPCI & ILE DE BREHAT	
Guingamp-Paimpol Agglomération	15 301 €
Lannion-Trégor Communauté	10 691 €
Leff Armor Communauté	7 719 €
Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	319 €
Saint-Brieuc Armor Agglomération	455 €
Ile de Bréhat	85 €
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES ETUDES - INVESTISSEMENT	172 850 €
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES	300 270 €

Version en date du 14/12/22

La contribution des EPCI et Ile de Bréhat est calculée ainsi : 50% au prorata de la population des communes sur le SAGE et 50% au prorata de la surface des communes sur le SAGE.

ANNEXE 1

REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL 2022 (COMPTABILITE ANALYTIQUE)



Le temps de travail du chargé de mission SIG représente en 2022 environ 14 jours (sur 40 jours budgétisés initialement et équivalant à 0,2 ETP). Le décalage de l'élaboration du Tableau de Bord 2022, du fait de l'absence de la chargée de mission sur une partie de l'année 2022, et le démarrage retardé de l'étude « Ressources-Besoins » du SAGE, effectif au 13/10/2022, expliquent en grande partie cette différence entre le prévisionnel et le réalisé.

ANNEXE 2

BUDGET REALISE 2022